

(N° 100.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 MAI 1908.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le règlement
définitif du Budget de l'exercice 1904.

*(Voir les n^{os} 51 et 138, session de 1907-1908, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. LE CLEF, ff. de Président, CAPPELLE, DE BAST, DELANNOY,
le Comte D'URSEL et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi contenant le règlement définitif du Budget de l'exercice 1904, déposé à la Chambre le 20 mars dernier, y a été adopté, sans discussion, en séance du 23 avril suivant, par 74 voix contre 30 et une abstention.

Votre Commission n'a aucune observation à présenter. Elle a l'honneur, Messieurs, de vous proposer de lui donner votre vote favorable.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS.

Le Président,
LE CLEF.